



**solstice**    
Solutions Écologiques



# ENVIRONNEMENT

- ▶ Gaz à effet de serre
- ▶ Réchauffement de la planète
- ▶ Changements climatiques importants



- ▶ Trouver des alternatives aux énergies fossiles
- ▶ Production d'énergies non émettrices en CO<sup>2</sup>

## PROTOCOLE DE KYOTO

Diminuer la production mondiale de gaz à effet de serre



**- 50%**  
de GES d'ici 2050

**Quotas  
d'électricité  
renouvelable**

## POLITIQUE EUROPÉENNE

PAQUET CLIMAT ENERGIE adopté le 23 Janvier 2008

Projet 3x20 - A l'horizon 2030



**- 20%**  
part de CO2



**- 20%**  
Consommation  
d'énergie

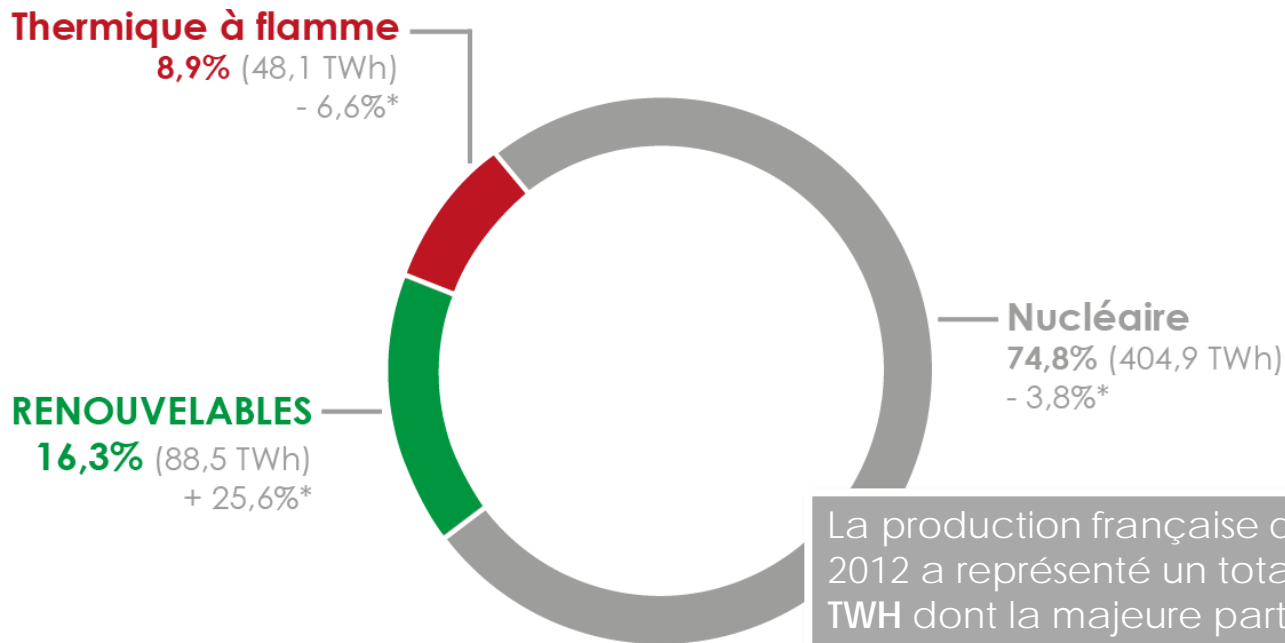


**+ 20%**  
part des énergies  
renouvelables



# Le solaire en France

## Part du solaire dans la production française d'électricité en 2012



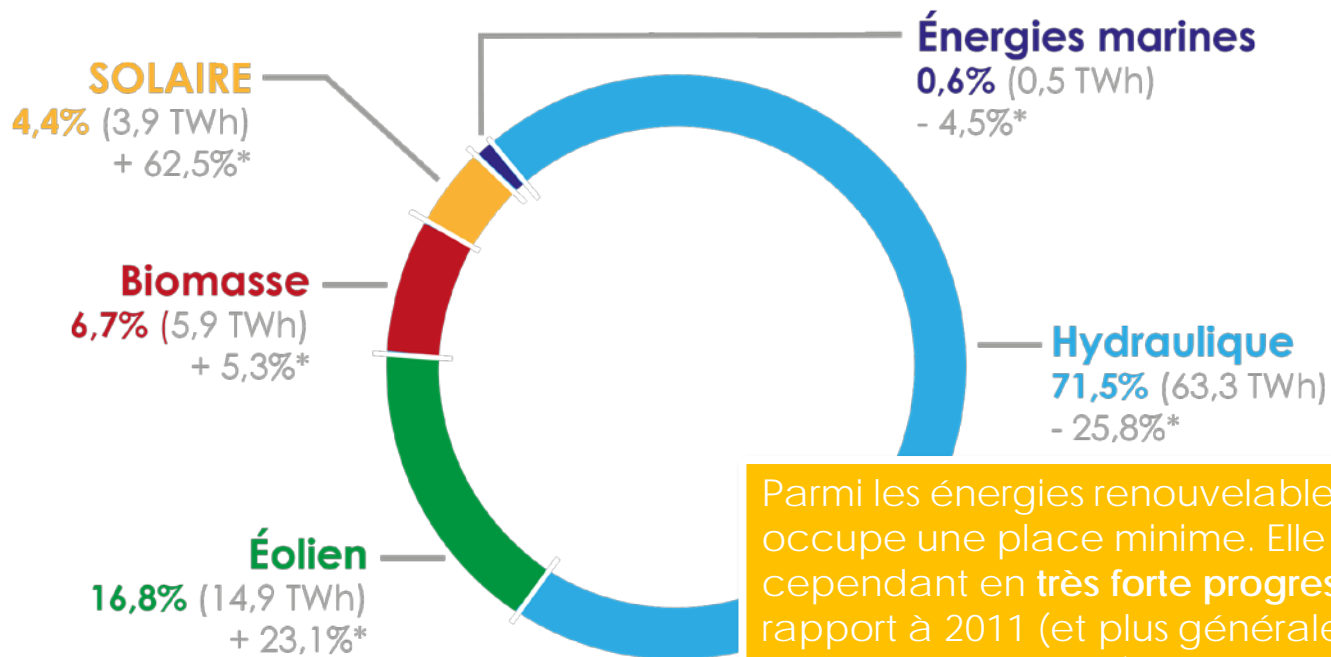
La production française d'électricité en 2012 a représenté un total de **541,5 TWh** dont la majeure partie est issue du **nucléaire**.

\* Par rapport à 2011



# Le solaire en France

Part du solaire dans la production française d'électricité d'origine renouvelable en 2012



Parmi les énergies renouvelables, le **solaire** occupe une place minime. Elle est cependant en **très forte progression** par rapport à 2011 (et plus généralement sur les 10 dernières années).

\* Par rapport à 2011

## Les principales tendances concernant le marché photovoltaïque en France sont :

- ▶ Le développement des solutions d'intégration au bâti,
- ▶ Une forte **baisse** des prix de vente du matériel qui s'harmonise sur la baisse du tarif de rachat de l'électricité,
- ▶ Un renforcement de la filière française du photovoltaïque (+ 10% sur le tarif de rachat).
- ▶ A terme, la parité entre le prix d'achat et de vente de l'électricité pérennisera les revenus.

# L'EPARGNE ECOLOGIQUE

comme investissement responsable

SUNSEP





# Notre concept

## NOTRE PRODUIT :

- ▶ Une alternative aux placements traditionnels, financièrement rentable.
- ▶ Un nouveau type d'investissement aux revenus durables et non soumis aux aléas des marchés.
- ▶ Une réponse aux attentes écologiques des pouvoirs publics et des collectivités locales.
- ▶ Une opportunité de réaliser des projets environnementaux résolument tournés vers l'écocitoyenneté,
- ▶ Un produit sécurisé.

## NOS OBJECTIFS :

- ▶ Générer des revenus réguliers, garantis et indexés,
- ▶ Constituer un complément de retraite,
- ▶ Constituer un capital important,
- ▶ Diversifier son patrimoine.



# Fonctionnement : La SEP

## **DEFINITION : La Société En Participation.**

- ▶ Elle est régie par le code civil (articles 1871 à 1873 CC).
- ▶ C'est un regroupement d'individus (ou de sociétés, ou de sociétés patrimoniales) sans personnalité juridique propre car elle n'est pas inscrite au registre du commerce.
- ▶ C'est une société de fait, connue seulement de l'administration fiscale.

## **AVANTAGES :**

- ▶ Le nom des associés n'est pas connu des tiers et notamment du Régime Social des Indépendants (RSI), qui ne peut donc exiger de cotisations sociales minimum auprès des associés de la SEP.
- ▶ Assujettissement au régime fiscal des BIC non professionnels (Articles 34- 35 et suivants du CGI).

Les revenus sont défiscalisés durant la période d'amortissement du matériel.



# Principe et Obligations

## PRINCIPE :

- ▶ Souscription de parts de SEP d'une valeur de **5 000 €**  
(+ 1 000 € de *compte courant d'associé remboursable*, soit 6 000 € au total).
- ▶ Acquisition d'un outil de production :  
Matériel technologique, centrale photovoltaïque, bâtiments BEPOS
- ▶ Location de l'outil à un exploitant (Rendement = loyer)

## OBLIGATIONS :

- ▶ Achat uniquement lorsque les fonds sont réunis. PAS D'APPEL à CREDIT  
Réponse à la coresponsabilité de fait dans une SEP en cas de crédit
- ▶ Apport en Compte courant de la TVA car achat de matériel  
Remboursement dans le semestre suivant l'achat



# Schéma de l'opération

- ▶ Acquisition de toitures équipées de panneaux solaires (box à chevaux, garages, abris de jardin) qui seront la PROPRIETE des investisseurs.
- ▶ Nous recherchons des opportunités garantissant **7%** de rendement annuel net.

## Deux principes :

- ▶ Mutualisation de l'investissement dans le cadre d'une Société En Participation (SEP).
- ▶ Recherche d'un projet « sur mesure » pour les gros investisseurs.

# Le principe d'investissement mutualisé



Souscription de parts

**INVESTISSEURS**



Achat de plusieurs centrales photovoltaïques

**SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION**



Revenu locatif de 7% par an

**CONTRAT DE LOCATION DE LA CENTRALE**



Recherche les meilleurs emplacements

Construit les centrales photovoltaïques

**OPÉRATEUR AGRÉÉ**

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION**

Gestion de la production, Location de la toiture, Entretien, Dépannage, Assurances, Comptabilité de la SEP,

**HELIOPARC** 



Mise en place du contrat de rachat d'électricité



# Les caractéristiques de l'investissement

- ▶ Récupération du compte courant d'associé dans le semestre qui suit l'acquisition des centrales par la SEP,
- ▶ Un revenu annuel de **7% net de charges et indexé**, versé à date anniversaire,
- ▶ Revalorisation annuelle du revenu jusqu'à **2%**,
- ▶ Le revenu est **garanti** durant **20 ans** grâce à l'**obligation de rachat** par EDF de l'électricité produite, et pérennisé par la **parité** entre les tarifs d'électricité,
- ▶ Le revenu est net d'impôts pendant **13 ans** et bénéficie d'un abattement de 50% par la suite (régime des micro BIC),
- ▶ Un investissement sécurisé par bail sur **30 ans**,
- ▶ Récupération possible du capital investi au terme de 10 ans d'exploitation (promesse de rachat),
- ▶ Un marché de gré à gré très dynamique.



# A quelles préoccupations répond ce produit ?

## Une alternative aux placements classiques

*(Compte sur livret ou Codevi , PEL , assurance vie .*

- ▶ Investissement plus rentable
- ▶ Un excellent substitut aux produits de placement long terme de type PEA, comptes titres ou assurances vie

## Un placement à fort taux de rendement

- ▶ 7% par an garantis sur 30 ans
- ▶ Revalorisation annuelle

## Un produit de retraite idéal

- ▶ Une vision claire des revenus sécurisés à long terme
- ▶ Deux fois plus rentable qu'un placement retraite classique (Madelin, PERP)
- ▶ Une retraite revalorisée et non fiscalisée pendant les 13 premières années
- ▶ Sortie en capital possible grâce à la promesse de rachat à 10 ans

## Un placement écoresponsable

- ▶ Une réelle demande de la part des investisseurs
- ▶ Un investissement dans l'économie réelle
- ▶ Un moyen de devenir un acteur du développement durable

# Des questions ?

Pour plus d'informations,  
nous contacter par téléphone au **0820.31.80.90**  
ou par e-mail à l'adresse suivante : **[contact@solstice-groupe.com](mailto:contact@solstice-groupe.com)**